

Entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, les rois de France mettent en place une administration afin que leurs décisions soient appliquées dans tout le royaume. Désormais, les rois sont entourés de conseillers à Paris et de représentants dans les provinces : c'est la naissance de l'Etat monarchique\* [Fiche de travail n° 4 + Documents D et E].

Etat monarchique : Etat dans lequel le pouvoir du roi l'emporte sur tous les autres pouvoirs (pouvoirs des seigneurs, des bourgeois, de l'Eglise par exemple).

**Document D** : Les moments importants de la mise en place d'un Etat monarchique en France.

	Philippe Auguste (1179-1223)	Louis IX* (1226-1270)	Charles VII (1422-1461)	Louis XI (1461-1483)	François I <sup>er</sup> (1515-1547)
Il crée des armées permanentes					
Il crée la poste					
Il nomme les évêques et les abbés					
Il crée le premier impôt permanent					
Il interdit les monnaies seigneuriales					
Il crée le Parlement					
Il crée les Secrétaires des Finances					
Il crée les baillis					

Décision militaire

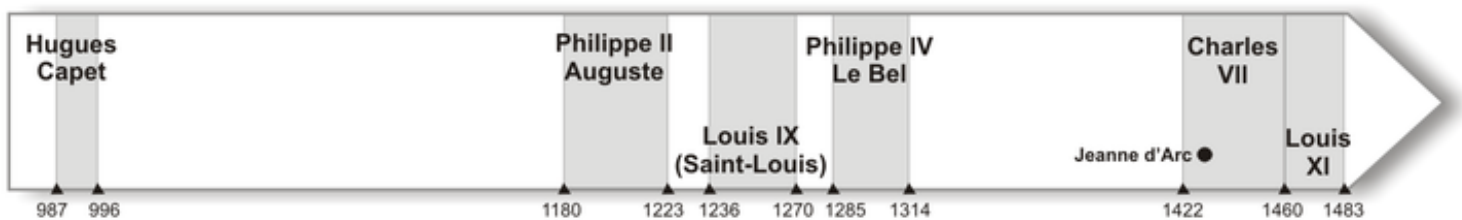
Décision religieuse

\* Saint-Louis

Décision judiciaire (qui concerne la justice)

Décision financière

**Document E** : Frise chronologique récapitulative sur le renforcement du pouvoir royal au Moyen Age.



Pouvoir royal faible

Renforcement du pouvoir royal